

CHARTE DE L'ASSOCIATION ECOQUARTIER

Charte adoptée lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2016

La présente charte témoigne des objectifs, des valeurs, des compétences, des expériences et des rôles de l'Association écoquartier.

Mission et valeurs

Constituée en janvier 2007, l'Association écoquartier a pour but la promotion, par une approche participative, des écoquartiers et/ou de l'écohabitat, conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux des activités humaines. Elle favorise l'acquisition de connaissances afin de créer une véritable émulation citoyenne et de contribuer à l'émergence, la réalisation et la durabilité de tels quartiers. Son périmètre d'action est principalement le Canton de Vaud (Suisse).

Plus largement, les valeurs associatives qui sous-tendent sa mission sont la promotion de l'intérêt général, la non lucrativité, la non concurrence avec des prestataires privés, la valorisation des compétences bénévoles de l'association ainsi que son fonctionnement démocratique et participatif.

Compétences et expériences

En grande partie grâce au travail réalisé dans le cadre de ses démarches participatives, l'Association écoquartier a développé une vision, des connaissances et des compétences significatives dans son domaine de prédilection. Elle a aussi appris comment rendre possible et accompagner la réflexion citoyenne. Dans le champ de l'urbanisme durable et des problématiques y afférentes, l'Association écoquartier dispose ainsi d'un bagage solide, notamment pour :

- Informer et sensibiliser, tant des publics de spécialistes que de non spécialistes ;
- Analyser les enjeux et produire des recommandations ;
- Faciliter et accompagner des projets ;
- Mettre des acteurs en réseau et organiser des événements fédérateurs ;
- Orienter des demandes spécifiques vers les acteurs adéquats.

A ce jour, les expériences et réalisations de l'Association écoquartier sont les suivantes :

- Organisation d'activités telles que conférences-débats, Journées des alternatives urbaines, visites relatives à l'urbanisme et à l'architecture durable, démarches participatives et ateliers de réflexion, cafés-écoquartier - lieux d'échange et d'initiative en matière d'habitat coopératif et d'économie sociale et solidaire ;
- Publication de recommandations, ainsi que prises de position dans le cadre de consultations publiques et de mises à l'enquête ;
- Intervention dans le cadre de cours des Hautes Ecoles ou dans des conférences ou tables-rondes sur les écoquartiers ;
- Soutien aux coopératives d'habitants, notamment par la création de la PECHE, Plateforme d'échange des coopératives d'habitants pour les écoquartiers.

Rôles

L'Association écoquartier assure des rôles d'informateur, d'analyste, de facilitateur et d'intervenant engagé. Ces rôles sont toujours assumés en référence aux valeurs fondatrices de l'association, qui en garantissent l'indépendance critique.

L'Association écoquartier peut répondre positivement aux demandes qui lui sont faites, lorsque son expertise est sollicitée en accord avec les principes affirmés dans la présente charte. Au nom de l'association, le comité peut décider, après évaluation au cas par cas, de recevoir des mandats. Les mandats peuvent être facturés ou être exécutés bénévolement par l'association.

Publications

- *MétamorphOSONS ! Recommandations urbanistiques de l'Association Ecoquartier*, février 2009. Outil concret destiné à tout projet d'écoquartier ou de réaménagement de quartier existant.
- *Construisons ensemble ! Recommandations et critères d'attribution des terrains pour la réalisation d'un écoquartier*, juin 2012. Aide pour le choix des investisseurs et de leur projet de construction.
- *Vivons ensemble ! De la charte à la gouvernance de quartier. Outil d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une charte d'(éco)quartier*, avril 2015.

Contacts

- Présidence de l'Association écoquartier : presidence@ecoquartier.ch
- Coordination : bureau@ecoquartier.ch
- Site : www.ecoquartier.ch